



COMMUNE DE SAINT-AMOUR

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



2.1. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour, Le, Le Maire,	P.L.U. approuvé le :	06/03/2002
	Révision du P.L.U. prescrite le :	24/02/2005
Pour copie conforme, Le Maire,	P.L.U. Arrêté le :	01/12/2008
	Arrêté d'enquête publique du :	01/12/2009
	Enquête publique du :	21/12/2009
	au :	23/01/2010
	P.L.U. approuvé le :	04/10/2010



**Bureau
Natura**

Environnement
Urbanisme



Chambre de l'Ingénierie
et du Conseil de France

ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.) DE LA COMMUNE DE SAINT-AMOUR

ARTICLE R123-3

Le projet d'aménagement et de développement durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune.

Les dispositions du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de SAINT-AMOUR visent à planifier le développement, en protégeant l'environnement, les paysages et le patrimoine historique et bâti, en prenant en compte les risques et nuisances, en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles, tout en permettant un développement équilibré en matière d'habitat, d'activités, d'équipements et de services.

Parmi les grandes axes de développement, les objectifs suivants ont été prioritairement retenus dans la réflexion de révision du P.L.U. :

1. Prévoir un développement de Saint-Amour, dans le cadre élargi de la Communauté de communes du Pays de Saint-Amour
2. Accueillir de nouveaux habitants, en fonction d'objectifs réalistes
3. Maîtriser l'urbanisation, sur le moyen et le long terme :

La commune comptait 2566 habitants en 1975. Suite à des difficultés économiques, la population est tombée à 2100 habitants en 1999. Aujourd'hui, la tendance s'inverse et la dynamique inter-communale permet de tabler sur un objectif de population aux alentours de 2600-2650 habitants, à l'issue des 15 prochaines années.

De ce fait, il est important de planifier un développement sur le moyen et le long terme. Le P.L.U. prévoit par conséquent suffisamment de zones à urbaniser, ouvertes à l'urbanisation, pour des besoins proches, et crée en même temps, des réserves foncières importantes pour des besoins à plus long terme.

4. Permettre aux jeunes de vivre et travailler sur la commune
5. Améliorer l'entrée Nord de Saint-Amour
6. Redynamiser le centre ville
7. Améliorer la signalisation et la circulation en centre ville

8. Renforcer les structures de services et d'accueil
9. Développer et renforcer les pôles économiques porteurs sur certains secteurs
10. Protéger et maintenir les activités agricoles actuelles
11. Améliorer la station d'épuration et les dispositifs d'assainissement
12. Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel
13. Favoriser le logement social
14. Prévenir les risques inondation
15. Prévenir les risques vis à vis des canalisations d'hydrocarbures
16. Reconquérir, à des fins industrielles, les terrains autrefois inondables en bordure du Besançon, suite aux aménagements hydrauliques réalisés, conformément à l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2004
17. Ne pas obérer et vérifier le réseau d'eau potable
18. Inciter les futurs constructeurs à utiliser des énergies renouvelables ainsi que l'eau de pluie pour l'arrosage.

Où situer le développement futur de Saint-Amour ? :

Trouver de nouvelles zones d'habitat :

De nouvelles zones d'habitat pourront se développer sur les sites suivants :

Aux Verrières

Les Charbonnières

Les Grands Culsambins

Grange Falon

Le Sauget

Allonal

Les Granges Vitte

Assurer le maintien et le développement des activités :

La principale zone d'activités prévue dans le cadre du P.L.U. est située sur le lieu-dit La Pendante ; ce site permet l'extension de la zone industrielle voisine aujourd'hui saturée.

Une seconde zone d'activités est prévue, au Nord, en limite de commune avec Balanod. Cette zone a une vocation intercommunale.

D'autres projets sont planifiés en matière d'équipement et d'aménagement :

La commune envisage une réorganisation de la zone de loisirs située au Sud du bourg.

Des projets de médiathèque et de centre de loisirs sont en cours.

L'assainissement est en cours de mises aux normes.

Les locaux de l'ancienne marbrerie seront en partie réutilisés à des fins muséographiques, en tant que mémoire du patrimoine industriel local.

D'autre part, de nombreux travaux de requalification des espaces publics du centre-ville ont été réalisés ou sont en cours.

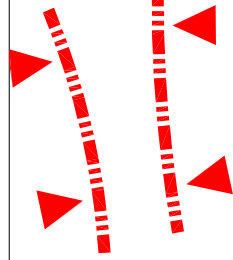
Sont également à l'ordre du jour, notamment dans le cadre du programme FISAC engagé par la commune, les projets et aménagements suivants :

- Jardin des amoureux, travaux prévus pour 2006-2007
- parking de la glacière
- parking arrière mairie
- Place d'armes
- Place de la chevalerie et Place Marcel Moyse
- Rue Lamartine

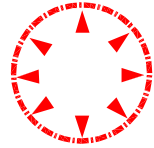
- § -

ORIENTATIONS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

Légende - les principaux enjeux du PLU



Limiter les principaux développements de l'urbanisation entre la ligne SNCF et la déviation de la RN83



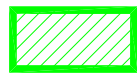
Contrôler les extensions de l'urbanisation et développer l'habitat en priorité en continuité du centre-bourg - contrôler strictement l'évolution des hameaux d'Allonal et de Grange Falon



Prendre en compte le caractère inondable du Besançon et protéger les riverains des risques d'inondation



Protéger les ensembles architecturaux et paysagers remarquables



Protéger les espaces naturels et paysagers les plus sensibles (Revermont, ceinture verte du bourg...)

Espaces agricoles à protéger



Permettre le développement et l'évolution du tissu agricole, et la protection des terres, notamment éviter les extensions urbaines à l'Ouest de la ligne SNCF

Profiter des retombées, et anticiper les incidences, de la mise en place de la future bretelle de l'autoroute A39

Légende - les orientations de développement :



Principales zones constructibles à court terme (accueil d'habitat)



Principales zones constructibles à moyen ou long terme (accueil d'habitat)



Accueil d'activités



Espaces de sports et loisirs



Projets et réflexions à mener ou en cours, espaces à restructurer

